

Mes espaces informatiques réservés au collège Jean MERMOZ

1) Le site internet du collège : <http://clg-mermoz-49.ac-nantes.fr/>

2) mon espace informatique sur le réseau du collège.

Au collège, nous avons différents systèmes d'exploitations et différentes façons de se connecter sur un espace informatique.

En cas d'ouverture de session soit :

utilisateur : techno mot de passe : eleve

Utilisateur : cdi mot de passe : eleve

Utilisateur : eleve mot de passe : eleve



3) mon espace de validation du B2i

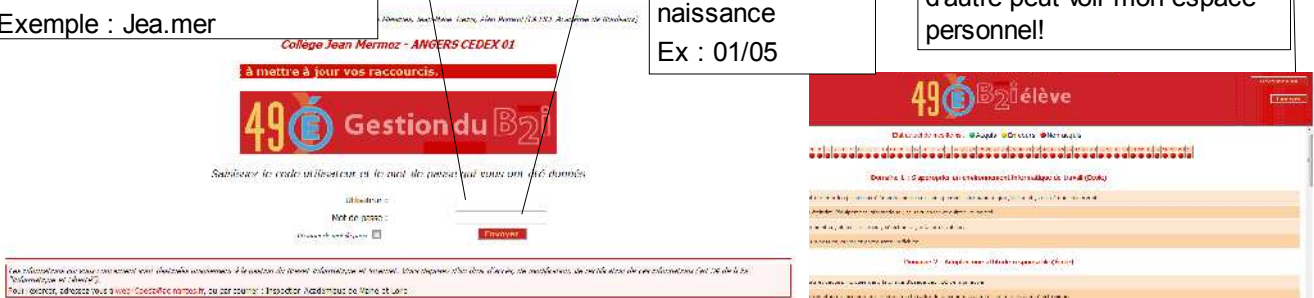
l'adresse internet où vous pouvez consulter vos compétences du B2i

http://b2i-49.ac-nantes.fr/gibii/login/login.php?etab_id=495

Pour me connecter je dois entrer les 3 premières lettres de mon prénom . 3 premières lettres de mon nom
Exemple : Jea.mer

Le mot de passe est le jour de naissance / le mois de naissance
Ex : 01/05

Pour me déconnecter du site je dois absolument cliquer sur deconnexion, sinon quelqu'un d'autre peut voir mon espace personnel!



mon login d'utilisateur : Mon mot de passe :

3) Mon adresse de courriel.

J'ai la possibilité d'avoir un espace réservé pour envoyer des courriels à usage uniquement pédagogique, ou pour être aidé par un de mes camarades.

Mon adresse de messagerie est ouverte sur le site de la poste en partenariat avec l'éducation nationale. L'adresse du site pour me connecter : <http://education.laposte.net>



(Votre adresse de messagerie doit être sous la forme votre nom, votre prénom)

Mon adresse de messagerie :@laposte.net

Mon identifiant :

Mon mot de passe :

L'adresse de messagerie de ma classe :@laposte.net

Demande d'autorisation des parents

Les services de la Poste en association avec le Ministère de l'Éducation nationale ont décidé de proposer à tous les enfants des écoles, des collèges et des lycées le droit de bénéficier gratuitement d'une boîte à lettres personnelle, sous la forme: prenom.nom@laposte.net. Ils pourront l'utiliser dans un cadre pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication, dans le respect des principes de neutralité politique, religieuse et commerciale de l'Éducation Nationale, de protection de la vie privée et de la liberté individuelle.

L'ouverture d'une telle boîte aux lettres aux enfants est souhaitée par les enseignants pour mener à bien le projet du collège dans le cadre des cours de technologie, et des activités utilisant les nouvelles technologies.

Cette boîte à lettres est personnelle et à vie. Elle appartient donc en propre à l'enfant. En dehors de votre enfant, vous seul, en tant que responsable légal, avez le droit d'en consulter le contenu.

Dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement scolaire l'utilisation de cette boîte aux lettres sera réservée à des activités pédagogiques. Les enseignants pourront consulter sur les écrans les messages écrits en classe par les enfants, éventuellement les imprimer dans une perspective pédagogique mais en aucun cas ils ne consulteront le contenu de la boîte, dans le respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille.

Si vous en êtes d'accord, votre enfant, guidé et conseillé par le collège Jean MERMOZ peut procéder à la création de cette boîte aux lettres. Il est indispensable, pour cela, de nous retourner le coupon ci-dessous dûment complété.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

J'autorise mon enfant à procéder, avec le soutien du collège, à son inscription au service de messagerie de La Poste, j'autorise mon enfant à utiliser, sous la responsabilité du collège, ce service de messagerie, étant entendu que toute utilisation de la messagerie en dehors du collège relève de ma responsabilité.

Prénom : Nom : Classe :

et j'accepte les conditions générales d'utilisation de la messagerie

Nom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Après la création de la boîte aux lettres, les enfants doivent garder dans leur classeur avec la petite note ci-dessous (qu'ils ont eux-mêmes complétée en classe). Ce document est indispensable car du fait des homonymies, qui semblent assez nombreuses, l'adresse de l'enfant n'est pas nécessairement de la forme prenom.nom@laposte.net :

Je dispose de ma boîte aux lettres électronique sur le serveur de la poste. Je peux lire mes messages ou écrire à partir de n'importe quel ordinateur connecté à l'Internet (en particulier à l'école).

Pour accéder à ma boîte aux lettres, je dois aller sur le site <http://education.laposte.net> et indiquer le nom de ma boîte :

..... ainsi que mon mot de passe (que je garde secret).

Si l'on veut m'écrire on doit indiquer l'adresse suivante :

..... @ laposte.net